

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt et le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jérôme LOOSDREGT, Delphine DUMINI, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Jean-Louis DELBES à M. Karim DALIBEY
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA
Mme Florence FAIS à Claudine FRANCILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre BARUZZI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 28 février 2020	Vendredi 28 février 2020	Mardi 10 mars 2020

**3- Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe–
Exercice 2019**

BUDGETS 2019	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
	Dépenses totales	Restes à réaliser	Recettes totales	Restes à réaliser	
COMMUNE					
Fonctionnement	3 844 039,56 €		8 734 171,49 €		4 890 131,93 €
Investissement réal. de l'exercice	1 447 114,59 €	523 500,00 €	1 925 449,33 €	523 500,00 €	-1 057 983,17 €
TOTAL	5 814 654,15 €		11 183 120,82 €		3 832 148,76€

BELLEDONNE	Dépenses		Recettes		Résultats
Fonctionnement	57 605,73 €		0 €		-57 605,73€
Investissement	48 670,99 €		58 058,05 €		9 387,06 €
TOTAL	106 276,72 €		58 058,05 €		-48 218,67 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs présentés ci-dessus.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2019 présentés.

Décision : Adopté à l'unanimité

